



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Entreprises**

Monsieur Bruno Heraud
Le Bâtiment Menuisier
13 rue Pierre Salmon
51430 Bezannes

REF. : SDCAR/2020/09/6147

Paris, le **12 OCT. 2020**

Monsieur,

Par décision en date du **01 OCT. 2020**, le ministre de l'économie, des finances et de la relance a renouvelé l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (EPV) à votre société. Cette nouvelle labellisation est valable pour une période de cinq ans à compter de cette date.

Votre entreprise a su maintenir son haut degré d'excellence permettant ainsi de conserver sa place dans ce réseau de près de 1 500 entreprises distinguées pour leur savoir-faire et je tiens à vous en féliciter.

Elle continuera à être référencée sur le site internet www.patrimoine-vivant.com, qui constitue une vitrine du savoir-faire français pour les clients du monde entier, et bénéficiera des mesures fiscales prises par le Gouvernement pour soutenir vos initiatives en matière d'innovation. Aussi, je vous incite à conserver ce courrier, qui vous servira de justificatif pour bénéficier de ces avantages auprès des autorités compétentes.

Je vous invite à valoriser le logo du label EPV dans votre communication interne et externe, pour contribuer collectivement au développement de cette marque de reconnaissance des savoir-faire des entreprises. Je vous encourage également à participer aux différents événements organisés par l'Association nationale des entreprises du patrimoine vivant (ANEPV) et ses antennes régionales, qui sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges avec vos pairs, pouvant représenter des opportunités de développement de votre société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Et par délégation,
Le sous-directeur du commerce, de l'artisanat et de la
restauration


Alban Galland